

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 123

Artikel: Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor: Leuch-Reineck, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vaillantes pionnières de l'émancipation des femmes en Belgique, M^{lle} Marie Popelin, décédée en 1914, sauf erreur. La première doctoresse en droit de l'Université de Bruxelles, M^{lle} Popelin se vit écarter du barreau belge par un arrêté de la Cour d'appel en 1883. C'est donc dire qu'il a fallu près de trente ans de luttes et une guerre mondiale pour arriver à un état de choses que, par ailleurs, on considère comme tout simple et naturel. A titre d'exemple, cela peut être un encouragement pour l'avenir de nos revendications ! — En Norvège, c'est alors le pastorat qui vient d'être ouvert aux femmes, puisque que M^{lle} Steinswick — que se rappellent certainement les congressistes venus à Genève l'an dernier — a été appelée à prêcher devant un auditoire considérable à Christiania. On sait que l'accession des femmes au pastorat a fait en Norvège l'objet de discussions passionnées, si bien que la demande adressée au gouvernement, lors du Congrès international suffragiste de 1911, pour que Rev. Anna Shaw pût prononcer le sermon d'ouverture d'usage de chaque Congrès, créa presque un incident diplomatique ! Cet épisode peut faire mesurer le chemin parcouru depuis lors.

Signalons encore le vœu qu'a proposé à la Conférence internationale des Associations pour la Société des Nations, Lady Gladstone, en faveur de la participation toujours plus active et toujours plus grande des femmes aux travaux de la Société des Nations — vœu que la collaboration si efficace et si intelligente de Lady Gladstone elle-même à toutes ces discussions a fait adopter à l'unanimité. Et plus récemment, le fait qu'une femme et une féministe, M^{lle} Henny Forchhammer, a été nommée vice-présidente de la Conférence internationale contre la traite des femmes. Pour long et rude que soit notre chemin, il est donc jalonné d'étapes qui permettent de reprendre chaque fois un nouveau courage. E. Gd.

P.-S. — Nous sommes en retard pour annoncer à nos lecteurs la constitution définitive d'un nouvel organisme suffragiste à Zurich: la Ligue cantonale zurichoise pour le suffrage féminin (*Kant. Zürch. Bund für Frauenstimmrecht*). L'idée en est née après la défaite du 8 février 1920, qui a montré la nécessité absolue de grouper tous ceux, hommes et femmes, qui, dans le canton, avaient manifesté de la sympathie et de l'intérêt pour notre cause, et cela non pas en une Association étroite, au cadre rigide, avec des obligations définies pour ses membres, mais au contraire en une organisation souple et large, qui permette des adhésions en grand nombre, et une propagande plus étendue. Les statuts prévoient, en effet, non seulement des membres réguliers, mais encore des « amis » de la cause suffragiste, qui se contentent d'une simple déclaration à cet égard. Nous avons vu ce système fonctionner autrefois en Angleterre, où il donnait d'excellents résultats, en permettant aux suffragistes de savoir sur quels amis, non pas militants, non pas actifs, mais amis cependant, ils pouvaient compter à l'occasion. On ne peut donc que féliciter les suffragistes zurichois de l'avoir si bien adapté aux besoins de leur canton.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire d'été de notre Parlement a duré 3 semaines, avec de fréquentes séances de relevée, surtout au Conseil national. Mais l'effet a été contraire à ce qu'on pouvait en attendre : la montagne de motions et d'interpellations s'est accrue en quantité plus grande qu'elle n'a diminué, malgré plusieurs journées consacrées uniquement à laisser s'exhaler cette

souape de sûreté de l'opinion personnelle des députés ou de celle de leurs partis, auprès desquels ils désirent se recommander avant les réélections. Cette tendance à critiquer tout ce qui se fait montre une fois de plus combien il est difficile de revenir à un état économique plus stable, et comment toute mesure fédérale lésant par la force des choses les intérêts des uns ou des autres est fatalement destinée à être combattue. Bien des institutions qu'on admettait, sans s'en plaindre, lorsqu'elles étaient appuyées sur une longue tradition, deviennent sujet à critique à un moment où tout est flottant et facile à renverser. L'absence de base immuable se manifeste aussi dans la manière d'user ou d'abuser de la Constitution. Les partis y font appel par opportunisme et non par conviction lorsqu'il s'agit d'embarrasser leurs adversaires ou le Conseil Fédéral — et cela pas toujours à tort, nous sommes fâchées de le dire.

Mais passons au travail des Chambres. Nous y retrouvons plusieurs des questions que nous connaissons déjà, soit qu'elles passent à l'autre Chambre, soit qu'elles soient ramenées à l'ordre du jour par des interpellations. Ainsi le Conseil des Etats ayant refusé d'entrer en matière sur l'éligibilité des fonctionnaires fédéraux, la motion revient au Conseil National qui l'avait adoptée, nos lecteurs se le rappellent, avec une très faible majorité. Il s'en suit une grande indécision au National : est-ce à une de ces « divergences » habituelles, qu'on résout en cherchant la formule intermédiaire à laquelle les deux Chambres pourront adhérer ? ou bien est-ce que la non entrée en matière de la seconde Chambre est une manifestation de nature différente, qui enterre définitivement la question ? Le Conseil National a passé bien des heures à discuter et à voter sur ce casse-tête. Comme Pénélope, il défaisait le soir ce qu'il avait fait pendant la journée, acceptant, puis refusant tour à tour, avec des majorités de 2 ou 3 voix, de reprendre la question de fonds. C'est à peu près ainsi que les antiféministes se plaisent à dépeindre le futur parlement de femmes ! A la fin on se rallie à l'opinion des Etats, mais l'indécision reprend de plus belle pour savoir si les députés actuels seront tolérés jusqu'aux élections d'octobre 1922, ou encore jusqu'à ce que l'initiative populaire qui se prépare ait dit le dernier mot. Le député vaudois, M. Bersier, a réussi à retourner le char en dernière heure et à faire refuser aux fonctionnaires le droit de siéger encore plus longtemps.

Deux conseillers fédéraux, MM. Musy et Schulthess, ont eu à supporter et à refouler une avalanche de reproches sur les mesures fiscales et économiques dont ils nous ont fait cadeau. M. Musy prend la défense du projet de l'impôt de guerre, dont la première perception prévue pour 1921, tombe, il est vrai, à un moment de crise économique très grave. Le postulat de M. Mosimann de ne prélever le premier quart de cet impôt qu'en 1922 est adopté. En outre, la loi est modifiée dans ce sens que chacun sera libre de choisir comme base de déclaration la moyenne des revenus, ou de 1917-1918, ou de 1919-1920. Cette facilité est nécessaire pour tenir compte de la situation modifiée de l'industrie et de l'agriculture. Mais M. Musy tient bon à l'assaut qui est livré au fameux formulaire à 75 questions, que beaucoup de députés déclarent impossible à comprendre. D'autres, cependant, prennent sa défense et disent qu'il est encore plus simple que leur formulaire d'impôt cantonal ! Comme 100.000 de ces malheureuses feuilles sont déjà rentrées, le chef du Département des finances se refuse absolument à procéder à une autre édition — qui du reste, affirme-t-il, ne comporterait presque aucune simplification.

L'autre assaut est livré à M. Schulthess à propos des restrictions d'importation et du tarif douanier. Les deux mesures n'ont

absolument pas répondu à l'amélioration des finances qu'on en attendait. Le mois d'avril 1921 a même bouclé avec un chiffre de recettes de 2 1/2 millions inférieur à celui du même mois en 1920. L'autre motif qui avait encouragé aux restrictions, la lutte contre le chômage, n'a pu encore produire son effet après une période aussi courte. L'industrie du mobilier, où les limitations d'importation sont plus anciennes, en a ressenti quelque amélioration. Pour le reste il est arrivé ce qu'il fallait prévoir: le Département politique est submergé de demandes, car n'importe quelle industrie désire éliminer la concurrence étrangère. Et il est difficile de refuser à l'un ce qu'on a accordé à l'autre. Ainsi bien des branches ont réussi à maintenir artificiellement à un niveau trop élevé le prix des denrées les plus élémentaires. Le parti des paysans soutient en principe les demandes de restrictions de l'industrie pourvu qu'on interdise aussi l'importation de leurs produits: graisse, viande, etc.

Le contre-coup de ces mesures commence du reste à se faire sentir à l'étranger, car nous sommes à la veille des renouvellements de tous les traités de commerce. Le boycottage par l'Espagne de nos produits textiles n'est qu'une réponse aux difficultés d'importation de vin que nous lui infligeons. Et ainsi on aura amélioré la situation de quelques vigneron pour augmenter la crise de chômage de la Suisse orientale! Nous craignons que ce cas ne soit pas le seul, et en continuant dans cette voie, nous arriverons à nous isoler complètement du commerce mondial, ce qui a des conséquences autrement graves pour nous, qui dépendons entièrement des matières premières étrangères, que pour l'Angleterre ou l'Italie, où les mêmes tendances réactionnaires se font sentir. Au vote le Conseil a ratifié les arrêtés de limitation pris par le Conseil fédéral, mais à une faible majorité. Cette opinion du Conseil sera un avertissement à la prudence pour notre pouvoir exécutif. Un postulat relatif aux coefficients du change qui pourraient, ou seconder, ou remplacer les limitations est accepté pour étude, non sans scepticisme quant à leur efficacité.

Le tarif douanier ne répond pas non plus à ce qu'en attendait l'autre groupe de la population: les consommateurs. On leur avait promis une hausse adaptée aux prix actuels, mais qui ne toucherait guère les matières indispensables à la vie. M. Schulthess explique dans un discours logique, mais qui se tait sur tout ce qu'il est inopportun de dire, que le coût de la vie augmentera à peine de par ce tarif. Un œuf étranger, par exemple, coûte 7 ct., le revendeur en le faisant payer 13 ct. sera très bien en état de prendre, lui, la taxe d'un centime sur son gain: Les femmes elles-mêmes ne seront plus assez naïves pour croire à des contes pareils. Nous savons par une trop longue expérience que le revendeur reportera toujours les charges nouvelles sur le consommateur, en les majorant, si possible... et si la viande importée n'est imposée que de 13 à 17 ct. par kilo il est évident que le consommateur payera 15 ou 20 ct. au moins. Le blé sera importé à raison de 6 fr. la tonne, ou de 0,6 ct. le kg., une augmentation que le consommateur ne sentira même pas, dit M. Schulthess, mais qui constituera tout de même un beau revenu pour la caisse fédérale. Ce raisonnement est celui de quelqu'un qui n'a jamais tenu un ménage. Les femmes sont les grandes acheteuses des denrées indispensables, et si elles étaient représentées au Parlement, elles se seraient levées pour expliquer au chef du Département de l'Economie publique que, si la Confédération additionne ses colonnes de haut en bas pour calculer ses recettes, nous, les consommatrices, sommes obligées d'additionner les mêmes chiffres, mais de gauche à droite, pour les centaines de dépenses que nous faisons

durant l'année, et que la petite augmentation sur chaque denrée arrive à faire pour nous aussi une somme considérable, que nous appelons le renchérissement de la vie. Impossible de songer à une diminution des salaires au moment précis où ce nouveau tarif devrait entrer en vigueur. Il est inquiétant de voir que les grands « leaders » de notre Commission d'experts, M. Frey pour l'industrie et M. Laur pour l'agriculture, sont précisément des adversaires déclarés du libre échange depuis plus de vingt ans. Aussi est-il difficile de croire que cette Commission puisse fournir un travail tout à fait objectif.

Les Chambres votent un nouveau crédit de 15 millions de francs pour venir en aide aux chômeurs. Elles entendent le rapport de neutralité et adoptent les comptes de mobilisations des années 1917 et 1918 « au point de vue arithmétique » ! pour ne pas avouer qu'il s'est produit des gaspillages regrettables dans les dépenses militaires. La police des étrangers est de nouveau critiquée sévèrement. Les uns voudraient l'abolir pour aider à l'industrie hôtelière, les autres la maintenir pour empêcher des ouvriers étrangers de prendre du travail chez nous. On décide de faciliter encore le séjour des étrangers dans les hôtels et pensions et de rendre certaines compétences aux cantons. Deux interpellations ont trait au séjour de Charles de Habsbourg en Suisse. M. Bossi se plaint de ce qu'on manque au droit d'asile en lui notifiant de quitter la Suisse, et M. Grimm se plaignait en reproches amers de ce qu'on l'ait laissé rentrer après sa fugue à Budapest. M. Motta se défend habilement de ces deux accusations si opposées.

Les Chambres réunies nomment en remplaçant du très regretté vice-président du National, M. Gustave Muller, M. Klöti, socialiste modéré de Zurich, qui ne réunit que 63 voix sur 111, donc à peine la majorité absolue. M. Robert Fazy (Genève) est nommé comme successeur de M. Picot au Tribunal fédéral.

Nous avons cherché en vain la discussion sur les Conventions de Washington dans l'ordre du jour du Conseil des Etats. Il paraît que cette grande question sociale n'est pas très pressante aux yeux de nos députés.

A. LEUCH-REINECK.

Carrières féminines

Surintendantes d'usines

A l'heure où la Suisse songe à introduire à son tour chez elle des surintendantes d'usines à l'instar de plusieurs autres pays qui l'ont précédée dans cette voie, il est utile de connaître l'origine et le but de cette nouvelle institution. Dans les lignes qui suivent, nous l'étudierons en particulier telle qu'elle existe en France, où, née de la guerre, elle se trouve actuellement en plein développement, mais il va de soi que si les principes généraux en sont les mêmes partout, elle diffère dans les détails suivant les besoins de chaque pays.

Pour bien comprendre le rôle de la surintendante, il convient de se reporter à l'époque qui a précédé la naissance et le développement de la grande industrie avec ses conséquences forcées: le machinisme et les agglomérations humaines dans les centres industriels, et de la comparer à la nôtre. Autrefois l'industrie d'un pays se faisait encore dans de petits ateliers où quelques ouvriers travaillaient autour du patron. Celui-ci connaissait chacun d'eux individuellement, et les relations qui s'établissaient entre eux étaient familières et cordiales. Mais à mesure que l'industrie se développait et que l'atelier se transformait en usine avec ses centaines, quelquefois ses milliers d'ouvriers et d'ouvrières, il est évident que son caractère se transformait aussi, et que nous sommes loin du temps où patrons et ouvriers travaillaient de concert dans le même local, et des liens familiaux qui les unissaient. Absorbés par les affaires de l'entreprise, par l'administration ou la technique de l'usine, comment les patrons pourraient-ils encore connaître les membres de leur nombreux personnel? Il leur est impossible, même s'ils en éprouvent le désir, de s'occuper